

La Newsletter adm



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Deux-Sèvres

Par les conseillers techniques
et les services administratifs



Référentes Directeurs

Protocole de gestion des cas covid

Retrouvez tous les documents : [Mise à jour du 20 septembre 2022](#).

Mise en œuvre du plan de lutte contre les violences scolaires

Retrouvez tous les documents sur [l'espace pédagogique](#), notamment :

- guide agression
- guide plainte
- plaquettes faits graves
- fiche signalement
- courrier du DASEN

Activités pédagogiques Complémentaires :

Conformément à la loi du 21 décembre 2021, article II - alinéa 6 : « Il (le directeur) ne participe pas aux activités pédagogiques complémentaires de son école, sauf s'il le souhaite ».

Le Code de l'Éducation a été modifié le 23 décembre 2021 suite à la promulgation de cette loi. Les APC ne rentrent donc plus dans les obligations règlementaires de service des directeurs, sauf s'ils le souhaitent.

Les élèves concernés peuvent être pris en charge par les collègues adjoints.

Proposition d'ordre du jour pour le premier conseil d'école

- Présentation des membres du conseil d'école
- Compte rendu sur les élections des représentants au conseil d'école
- Point sur les effectifs
- Vote du règlement intérieur
- Présentation des différents projets pédagogiques
- Présentation de pHARe
- Point sur les locaux et différents travaux
- Point sécurité (PPMS et incendie)
- Modalités de vote pour 2023/2024

GDDE

Le prochain Groupe Départemental des Directeurs d'École se tiendra le jeudi 20 octobre à la DSDEN, en présence de Monsieur le Directeur Académique. N'hésitez pas à vous rapprocher des **collègues** participant à ce groupe de travail pour leur communiquer vos remarques et idées.

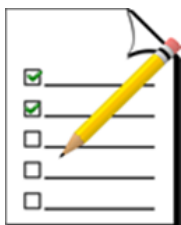
Notre école faisons-la ensemble



Faire émerger dans le cadre de concertations locales des initiatives nouvelles de nature à améliorer la réussite, le bien-être des élèves et à réduire les inégalités, tel est l'objectif de la démarche pour « faire notre école ensemble ».

Toutes les informations [ici](#).

TO DO LIST



- Préparer le conseil d'école : envoi des invitations avec ordre du jour.
- Prévoir un conseil de maîtres pour préparer le premier conseil d'école
- Effectuer le premier exercice PPMS « attentat – intrusion »
- Organiser un Conseil de cycle ou conseil des maîtres relatif à l'analyse des résultats des évaluations CP et CE1



Des remarques, des questions : Tribu des directeurs d'écoles du 79 : Forum de discussion et FAQ. (pour vous connecter vous devez d'abord accepter l'invitation à rejoindre le groupe) Comment y accéder ? Suivez notre [tutoriel](#) !

Contact référentes directeurs :

Nord (circonscriptions de Parthenay, Bressuire et Thouars) :

Céline DANHIEZ – referent.directeurnord79@ac-poitiers.fr – 06 35 28 44 11

Sud (circonscriptions de Niort, Marais, Melle et St Maixent) :

Gaëlle LAFOIX – referent.directeursud79@ac-poitiers.fr – 06 17 91 11 12

Prév Prévention départementale

Assistants de prévention des circonscriptions :

Les sept assistants de prévention des circonscriptions peuvent vous accompagner pour toutes situations relatives à la santé et à la sécurité des personnels.

Ils répondent à vos questions sur vos conditions de travail, la prévention et l'analyse des risques professionnels.

Vous pouvez les solliciter pour le suivi des registres de santé et de sécurité au travail (RSST, RDGI, ...) ainsi que pour l'évaluation des risques professionnels et l'élaboration du DUER au sein de votre école. Voici les contacts des sept assistants de prévention du département :

Circonscriptions	Noms et prénoms	Adresse mail
Niort	Belleme Franck	Franck.Belleme@ac-poitiers.fr
Saint-Maixent-L'Ecole Niort	Dugué Karine	Karine.dugue@ac-poitiers.fr
Marais Préélémentaire	Magret Laurent	Laurent.magret@ac-poitiers.fr
Melle	Levrault Jérôme	Jerome.Levrault@ac-poitiers.fr
Parthenay	Ferriero Virginie	Virginie.guichard1@ac-poitiers.fr
Thouars	Halbert Mickaël	mickael.halbert@ac-poitiers.fr
Bressuire	Cassin Florent	Florent.cassin1@ac-poitiers.fr



Service des Emplois et des Enseignants des Ecoles publiques

ELECTIONS PROFESSIONNELLES :

Sous enveloppe cachetée, chaque électeur sera destinataire de la notice de vote qui lui délivre une information générale sur les élections et lui communique son code de vote.

A partir du 7 novembre pour notre académie, les notices de votes seront directement livrées dans chaque structure avec un bordereau d'émargement.

Elles seront remises par le directeur d'école contre signature à chaque personnel de la structure entre le 7 et le 17 novembre. En cas de non distribution, il conviendra d'en préciser le motif sur le bordereau d'émargement.

Les notices non distribuées devront être désactivées sur le portail gestion par le *réfèrent notice*. Concernant les écoles, ont été proposés au ministère comme "réfèrents notices" tous les directeurs et directrices d'école.

L'ensemble des notices non distribuées ainsi que le bordereau d'émargement devront être transmis au rectorat- correspondant élections – au plus tard le 25 novembre 2022

Une note d'information académique va prochainement être adressée à tous les responsables de structures rappelant et précisant ces principales étapes et le calendrier lié.



Service des Affaires Générales et Financières

- Services civiques : 43 contrats ont été signés sur septembre et octobre, pour le 1er et le 2nd degrés. De nombreuses offres sont encore disponibles sur le site des services civiques : www.service-civique.gouv.fr. Tous les jeunes de 18 à 25 ans peuvent candidater.
- Stages de réussite : une session va avoir lieu durant la 1ere semaine des congés de la Toussaint.



Social et Santé

La CDAS s'est tenue le 17 octobre 2022. Une CDAS restreinte doit avoir lieu cette fin de semaine.